



RAPPORT

Etude

“Plus-value bois suisse”

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 février 2014

Le bois suisse, beaucoup plus cher?

La mise en œuvre du bois indigène engendre des plus-values. Cependant, en étudiant ces surcoûts de plus près, ils apparaissent beaucoup moins élevés qu'imaginés.

Objectifs de l'étude?

Le but du projet d'étude "plus-value bois suisse" est de déterminer pour un maître d'ouvrage quel est le coût supplémentaire résultant de l'utilisation du bois d'origine suisse pour sa construction.

Une telle étude demande au départ:

- de définir quels types de bâtiments à étudier;
- de connaître les volumes de bois nécessaires par type de construction;
- de connaître les prix du bois par assortiment.

À l'aide de données existantes, des valeurs moyennes ont été établies.

Le résultat est un tableau MS Excel¹ dont les données peuvent être complétées ou modifiées afin d'établir de nouvelles estimations, par exemple selon la surface du bâtiment ou le prix d'un assortiment de bois précis.

Une première analyse est fournie ci-dessous sur la base de données estimées moyennes.

Pourquoi du bois suisse?

Le bois est un matériau respectueux de l'environnement. Saviez-vous que:

- nos forêts suisses croissent d'environ 10 millions de mètres cubes par année, dont en moyenne seuls 5 millions sont commercialisés?
- sur la Terre, toutes les 10 secondes, 42'800 m² de forêts tropicale et boréales disparaissent sans être remplacées et que l'acquisition systématique de bois provenant d'une production durable freinerait ce processus?
- différents labels attestent la provenance de bois issus d'une production durable et que près de 70% du bois récolté en Suisse provient de surfaces certifiées?
- le Certificat d'origine bois Suisse COBS est équivalent aux labels FSC et PEFC ? (cf. Recommandation Construction durable Achat de bois produit durablement 2012/1 éditée par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB c/o Office fédéral des constructions et de la logistique, Berne)². Car Indépendamment des labels de certification de l'économie privée, les bases juridiques d'un pays ainsi qu'une bonne application de ces bases peuvent contribuer au développement durable des forêts. Les propriétaires de forêts suisses exploitent déjà leurs forêts de façon durable et très écologique par rapport aux autres pays, la Suisse étant dotée de l'une des lois les plus sévères en la matière ou, pour citer le Conseil fédéral, «En Suisse, la gestion durable des forêts est garantie par des exigences légales élevées et une pratique d'exécution uniforme des services forestiers cantonaux. Ainsi, le bois suisse est exploité de manière durable et dans le respect des législations»³.

La Conférence de Rio a affirmé la nécessité d'une exploitation forestière durable. La législation forestière suisse appliquait depuis longtemps ce principe et les nouvelles lois sur les forêts poursuivent cette politique. C'est pourquoi le propriétaire qui entretient et exploite sa forêt de manière durable a tout avantage à le faire savoir à ses acheteurs potentiels et au public en général au moyen d'un label.

La Suisse compte 3'300 propriétaires de forêts institutionnels, 246'500 propriétaires privés et, aujourd'hui, plus de la moitié de la surface forestière du pays porte un label de qualité.

Le principe du développement durable, tel qu'il est défini dans la Constitution, exige qu'à tous les stades de leur existence (production des matières premières, fabrication, utilisation et élimination) chaque produit, quel qu'il soit, satisfasse à des exigences élevées tant sur le plan économique et social qu'en matière d'écologie.

¹ Voir extraits du tableau annexés

² Informations complémentaires sous: www.lignum.ch/fr/technique/certification_du_bois/obligation_de_declarer

³ Réponse du Conseil fédéral du 3 février 2010 à l'Interpellation 09.4026 «Critères écologiques pour les achats de bois»

L'objectif visé, lors de l'achat de bois, est de réussir à obtenir des offres présentant une part maximale de bois ou de produits dotés d'un label de gestion durable des forêts ou garantissant que les critères desdits labels sont satisfaits.

Les labels FSC, PEFC et COBS attestant que le bois et les matériaux dérivés du bois sont issus à 100 % d'une production durable et respectant les législations. Pour rappel, le Certificat d'origine bois Suisse⁴ COBS attribué et contrôlé par Lignum Economie suisse du bois⁵ prouve l'origine suisse du bois et garantit, de leur source à leur utilisateur final, le suivi des produits en bois. Seul le COBS garantit l'origine suisse du bois. A noter encore que les standards des labels FSC et PEFC diffèrent selon le pays. En effet les règlements de ces deux labels se fondent sur des législations propres à chaque pays. Ce qui implique par exemple qu'un bois labélisé FSC dans la forêt amazonienne ne respecte pas les mêmes standards qu'un bois labélisé en Suisse.

Le « Certificat d'origine bois Suisse » atteste la provenance suisse du bois. Il permet de communiquer les valeurs positives liées à la qualité suisse dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales.

La mise en œuvre du bois suisse comporte de nombreux avantages. En effet, les distances de transport sont réduites, ce qui diminue les émissions de CO₂ en comparaison avec les bois importés. La transformation de bois locale garantit des postes de travail en Suisse et soutient l'économie de notre pays en général. En dernier lieu, l'utilisation du bois suisse entretient l'exploitation sylvicole nécessaire au maintien des fonctions de protection de la forêt suisse.

Quels sont les coûts supplémentaires?

Malheureusement, de nombreux professionnels du secteur peinent à adhérer à la philosophie de la filière courte en arguant des prix plus élevés des producteurs locaux et du manque de certains produits semi-transformés sur le marché indigène. De plus, lorsque le chiffrage de ces coûts supplémentaires est abordé, seuls les surcoûts d'environ 20 % sur les produits bruts avant façonnage et mise en œuvre sont considérés.

Ces arguments sont généralement acceptés au vu de l'importance qu'accordent les maîtres d'ouvrage au prix.

Dans ce contexte, afin de disposer d'une base de discussion commune ainsi que d'un élément concret sur lequel appuyer une argumentation en faveur de bois suisse, l'association forestière valaisanne en collaboration avec l'Office romand de Lignum Economie suisse du bois a initié la présente étude permettant de quantifier plus précisément ces surcoûts. Ainsi, les dépenses supplémentaires s'élèvent, selon les prix 2013, pour l'ensemble d'une construction, à environ 1%-2% pour une maison individuelle, environ 1.5%-2.5% pour un immeuble et environ 0.4%-0.6% pour une halle.

	Halle industrielle de 600 m ²	Immeuble de logements de trois étages	Maison individuelle de 150 m ² habitables
Plus-value sur l'ensemble des coûts de l'ouvrage	0.5%	1.1%	1.6%
Plus-value sur les coûts du constructeur bois	0.8%	2.9%	3.4%
Plus-value sur les coûts du matériau bois	10 à 20%		

Tableau 1 : Résumé des surcoûts en pourcent liés à la mise en œuvre de bois suisse selon le type de construction⁶

Dans le détail, cette analyse démontre que pour une halle industrielle de 600 m², la plus-value imputable à la mise en œuvre de bois suisse pour les prestations du constructeur bois n'est que de 0.8 %. Ramenée sur l'ensemble des coûts de la réalisation, elle ne s'élève plus qu'à 0.5 %.

⁴ Informations complémentaires sous : www.lignum.ch/fr/technique/certification_du_bois/

⁵ L'association faitière de l'économie du bois en Suisse

⁶ Le détail des calculs est disponible dans les extraits du tableau MS Excel de l'étude annexé

Dans le cas d'un bâtiment de logement de trois étages, la plus-value engendrée par la mise en œuvre de bois d'origine suisse sur la facture du constructeur bois n'est que de 2.9 %, respectivement 1.1 % sur l'ensemble des coûts de la construction.

Pour une maison individuelle de 150 m² habitables, ces surcoûts se montent à 3.4 % respectivement 1,6 %.

Ces résultats, pouvant varier d'un projet à un autre, démontrent que la mise en œuvre du bois indigène engendre des plus-values supportables.

Qui devrait construire avec du bois suisse?

A l'heure actuelle, les consommateurs demandent de plus en plus à connaître l'origine des biens qu'ils consomment. Pour répondre à cette tendance et pour promouvoir l'utilisation du bois indigène, Lignum Economie suisse du bois a mis sur pied le Certificat d'origine bois Suisse COBS. Toute personne ou société soucieuse du développement durable devrait utiliser du bois suisse.

Le choix de construire en bois relève donc d'abord de la volonté exprimée par le maître d'ouvrage. En effet, chaque maître d'ouvrage dispose du libre choix du matériau de construction. Le choix du bois répond sur le principe à des attentes élevées en termes de qualité techniques et environnementales. A ce titre, le choix du maître d'ouvrage n'obéit pas forcément au critère du matériau le moins coûteux.

Ensuite, le surcoût lié au choix du bois suisse en particulier n'est pas réhibitoire justement du au très faible pourcentage de ce dernier.

De plus, chaque maître d'ouvrage peut choisir de favoriser l'économie régionale, selon les liens commerciaux existants ou à développer, ou selon d'autres choix comme la proximité.

Par conséquent, chaque maître d'ouvrage peut exiger une offre avec chiffrage de la plus-value de la variante avec bois COBS, afin de favoriser l'économie régionale.

Chacun devrait connaître la nature et l'origine du bois qu'il achète (Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois). Cette obligation légale peine encore à être appliquée, alors qu'elle devrait être fournie spontanément à tous les consommateurs. En veillant au respect de cette loi, le maître de l'ouvrage peut inciter ses partenaires à se soucier de la provenance du bois proposé.

Les maîtres d'ouvrage publics ne devraient pas oublier que l'économie régionale génère des impôts si des travaux lui sont attribués (impôts sur le revenu, TVA, etc.), dans les limites posées par la législation sur les marchés publics. Les autorités peuvent cependant mettre à disposition leur propre bois (part de travaux propres). En effet, cette pratique est conforme à la législation sur les marchés publics. Ce point est essentiel pour l'économie régionale.

Quels éléments faut-il encore prendre en considération?

Le coût de construction d'un bâtiment devrait toujours être étudié dans sa globalité. En effet, en fonction des options choisies, de nouvelles places de travail pourraient être créées et engendreraient plus de recettes fiscales.

Dans le cas de la mise en œuvre de ressources locales, cette démarche contribue à la protection de l'environnement. En dernier lieu, une demande accrue en bois suisse permettra d'améliorer l'entretien et la qualité des forêts.

Quelles suites possibles?

L'étude réalisée par l'Association forestière valaisanne en collaboration avec l'Office romand de Lignum Economie suisse du bois permet de disposer d'une base de discussion commune ainsi que d'un élément concret sur lequel appuyer une argumentation en faveur de bois Suisse.

Un fichier informatique MS Excel est à disposition pour mettre les calculs à jour en fonction de l'évolution des prix, ou pour effectuer d'autres estimations.

Concernant des charpentiers et menuisiers, il serait judicieux de promouvoir les entreprises proactives qui proposent du bois suisse, afin de leur donner plus de visibilité.

Le renforcement du COBS est à l'ordre du jour au sein de la filière du bois.

Sensibiliser les maîtres d'ouvrage

Ces résultats n'amèneront certainement pas l'ensemble de la filière à utiliser exclusivement du bois suisse. Ils peuvent néanmoins faire office d'encouragement au même titre que le Certificat d'origine bois Suisse. La proposition, dans la mesure du possible, d'une variante en bois suisse de la part du constructeur bois pourrait déjà sensibiliser les maîtres d'ouvrage quant à une mise en œuvre accrue des bois indigènes. En contrepartie, les entreprises peuvent par cette démarche se démarquer de leurs concurrents directs et étrangers.

L'utilisation de bois indigènes peut s'avérer particulièrement avantageuse pour les maîtres d'ouvrage publics. En effet, le surcoût dû au bois suisse peut être encore réduit ou même se transformer en plus-value si les bénéfices indirects sont pris en compte dans le calcul. Car en considérant un projet dans sa globalité, les retours sur investissement pour la collectivité peuvent être nombreux. Il s'agit entre autres des rentrées fiscales des entreprises indigènes et de leurs collaborateurs ou encore de la valorisation financière de leur patrimoine boisé.

En conclusion, l'amplification de la demande est l'un des meilleurs moyens pour accroître la palette de produits en bois suisse semi-transformés et de les rendre de ce fait plus attractifs face à leurs concurrents étrangers.

www.lignum.ch/fr/boissuisse

Références

L'étude a été réalisée par l'association forestière valaisanne Forêt Valais en juin 2013 (Mme Christina Giesch et M. Robin Stähli) sous la conduite technique du Cedotec Office romand de Lignum Economie Suisse du bois (MM. Markus Mooser et Sébastien Droz).

Sociétés et personnes ayant collaboré à ce projet :

Cedotec, Le Mont-sur-Lausanne	M. Markus Mooser
Lignum Jura, Porrentruy	M. Henri Erard
Lignum Valais, Sion	
Astori Frères SA, Sion	M. Jean-Charles Astori
Mivelaz Techniques Bois Sa, Le Mouret	M. David Mivelaz
Schiliger Holz AG, Küsnacht am Rigi	M. Joe Dober

Contacts

Cedotec - Office romand de Lignum Economie suisse du bois

En Budron H6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
www.lignum.ch/fr
cedotec@lignum.ch
Tél 021 652 62 22
Fax 021 652 93 41

Association forestière valaisanne

C/o Bureaux des Métiers
1951 Sion
www.foretvalais.ch
foret@foretvalais.ch
Tél 027 327 51 15
Fax 027 327 51 80

Annexes

PLUS-VALUE BOIS SUISSE



ENTRÉE

Type de projet:
Halle

Surface brute de plancher:
600 m²

Remarque:
hauteur supposée = 8m

PRÉVISIONS

Coûts de bâtiment
1'200'000 CHF

Coûts du charpentier
744'000 CHF

Volume de bois
78 m³

Volume de bois par m² SP
0.13 m³/m²

DÉTAIL

	Volume			Prix du bois		Surcoût		Options	
	bois	en pourcent	effectif	étranger	suisse	en pourcent	effectif	Proportion	Bois CH
Bois lamellé-collé	51.9 m ³	66.2 %	51.9 m ³	600.- /m ³	700.- /m ³	16.7 %	5'194 CHF	-	Oui
DUO / TRIO	1.0 m ³	1.3 %	1.0 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	101 CHF	-	Oui
Bois massif	5.7 m ³	7.3 %	5.7 m ³	430.- /m ³	500.- /m ³	16.3 %	400 CHF	-	Oui
Plafond - Solivage	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	0 CHF	0%	Oui
Plafond - BLC (massif)	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ³	580.- /m ³	700.- /m ³	20.7 %	0 CHF	100%	Non
Revêtement intérieur	8.4 m ³	10.7 %	419.9 m ²	18.81 /m ²	22.50 /m ²	19.6 %	0 CHF	100%	Non
Revêtement façade	11.3 m ³	14.5 %	419.9 m ²	23.00 /m ²	27.90 /m ²	21.3 %	0 CHF	100%	Non
Panneaux OSB	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ²	12.80 /m ²	N/A	N/A	N/A	-	N/A
Panneau 3 plis	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ²	35.00 /m ²	40.00 /m ²	14.3 %	0 CHF	0%	Non
Lattes	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ¹	1.05 /m ¹	1.40 /m ¹	33.3 %	0 CHF	-	Oui

Total plus-value

5'696 CHF

RÉSULTAT

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du charpentier : **0.8 %**

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du bâtiment : **0.5 %**

Légende:

N/A indisponible

Note

1. Les coûts du charpentier ne contiennent pas les fenêtres.
2. Les immeubles de bureaux sont semblables aux maisons multi-familiales avec des plafonds en bois lamellé collé.

PLUS-VALUE BOIS SUISSE



ENTRÉE

Type de projet: **Immeuble de logements** Surface brute de plancher: **600 m²** Remarque: -

PRÉVISIONS

Coûts de bâtiment 1'170'000 CHF Coûts du charpentier 427'059 CHF
 Volume de bois 259 m³ Volume de bois par m² SP 0.43 m³/m²

DÉTAIL

	Volume		Prix du bois		Surcoût		Options		
	bois	en pourcent	effectif	étranger	suisse	en pourcent	effectif	Proportion	Bois CH
Bois lamellé-collé	44.0 m ³	17.0 %	44.0 m ³	600.- /m ³	700.- /m ³	16.7 %	4'403 CHF	-	Oui
DUO / TRIO	64.4 m ³	24.9 %	64.4 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	6'437 CHF	-	Oui
Bois massif	7.1 m ³	2.8 %	7.1 m ³	430.- /m ³	500.- /m ³	16.3 %	500 CHF	-	Oui
Plafond - Solivage	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	0 CHF	0%	Oui
Plafond - BLC (massif)	94.3 m ³	36.5 %	94.3 m ³	580.- /m ³	700.- /m ³	20.7 %	0 CHF	100%	Non
Revêtement intérieur	15.8 m ³	6.1 %	791.4 m ²	18.81 /m ²	22.50 /m ²	19.6 %	0 CHF	100%	Non
Revêtement façade	13.8 m ³	5.3 %	511.4 m ²	23.00 /m ²	27.90 /m ²	21.3 %	0 CHF	100%	Non
Panneaux OSB	12.8 m ³	4.9 %	511.4 m ²	12.80 /m ²	N/A	N/A	N/A	-	N/A
Panneau 3 plis	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ²	35.00 /m ²	40.00 /m ²	14.3 %	0 CHF	0%	Non
Lattes	6.3 m ³	2.4 %	2'897.3 m ¹	1.05 /m ¹	1.40 /m ¹	33.3 %	1'014 CHF	-	Oui

Total plus-value

12'353 CHF

RÉSULTAT

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du charpentier : **2.9 %**

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du bâtiment : **1.1 %**

Légende:

N/A indisponible

Note

1. Les coûts du charpentier ne contiennent pas les fenêtres.
2. Les immeubles de bureaux sont semblables aux maisons multi-familiales avec des plafonds en bois lamellé collé.

PLUS-VALUE BOIS SUISSE



ENTRÉE

Type de projet: **Maison individuelle** Surface brute de plancher: **150 m²** Remarque: -

PRÉVISIONS

Coûts de bâtiment: 292'500 CHF Coûts du charpentier: 135'000 CHF
 Volume de bois: 54 m³ Volume de bois par m² SP: 0.36 m³/m²

DÉTAILS

	Volume			Prix du bois		Surcoût		Options	
	bois	en pourcent	effectif	étranger	suisse	en pourcent	effectif	Proportion	Bois CH
Bois lamellé-collé	5.9 m ³	10.9 %	5.9 m ³	600.- /m ³	700.- /m ³	16.7 %	592 CHF	-	Oui
DUO / TRIO	5.7 m ³	10.5 %	5.7 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	566 CHF	-	Oui
Bois massif	6.7 m ³	12.5 %	6.7 m ³	430.- /m ³	500.- /m ³	16.3 %	472 CHF	-	Oui
Plafond - Solivage	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ³	580.- /m ³	680.- /m ³	17.2 %	0 CHF	0%	Oui
Plafond - BLC (massif)	22.5 m ³	41.6 %	22.5 m ³	580.- /m ³	700.- /m ³	20.7 %	2'700 CHF	100%	Oui
Revêtement intérieur	4.0 m ³	7.3 %	197.9 m ²	18.81 /m ²	22.50 /m ²	19.6 %	0 CHF	100%	Non
Revêtement façade	3.9 m ³	7.3 %	145.7 m ²	23.00 /m ²	27.90 /m ²	21.3 %	0 CHF	100%	Non
Panneaux OSB	3.6 m ³	6.7 %	145.7 m ²	12.80 /m ²	N/A	N/A	N/A	-	N/A
Panneau 3 plis	0.0 m ³	0.0 %	0.0 m ²	35.00 /m ²	40.00 /m ²	14.3 %	0 CHF	0%	Non
Lattes	1.7 m ³	3.2 %	799.0 m ¹	1.05 /m ¹	1.40 /m ¹	33.3 %	280 CHF	-	Oui

Total plus-value 4'609 CHF

RÉSULTAT

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du charpentier : **3.4 %**

Pourcentage de plus-value bois suisse en termes de coût du bâtiment : **1.6 %**

Légende:

N/A indisponible

Note

1. Les coûts du charpentier ne contiennent pas les fenêtres.
2. Les immeubles de bureaux sont semblables aux maisons multi-familiales avec des plafonds en bois lamellé collé.

Matériau de construction	Type de bois	Prix bois étranger	Prix bois suisse
Bois lamellé-collé	épicéa	600 /m ³	700 /m ³
DUO / TRIO	épicéa	580 /m ³	680 /m ³
Bois massif	épicéa	430 /m ³	500 /m ³
Plafond - Solivage	épicéa	580 /m ³	680 /m ³
Plafond - BLC (massif)	épicéa	580 /m ³	700 /m ³
Revêtement intérieur	épicéa	18.81 /m ²	22.50 /m ²
Revêtement façade	épicéa	23.00 /m ²	27.90 /m ²
Panneaux OSB	épicéa	12.80 /m ²	-
Panneau 3 plis	épicéa	35.00 /m ²	40.00 /m ²
Lattes	épicéa	1.05 /m ¹	1.4 /m ¹

Les prix en CHF utilisés pour l'étude sont des estimations basées sur l'état du marché en début 2013.